

Règlements du complexe aquatique et sportif de Dorval

Aire de plongeon

- Tout plongeon doit se faire de l'extrémité du tremplin, droit devant.
- Un seul plongeur à la fois est permis sur le tremplin.
- Un seul bond est permis sur le tremplin.
- Tout baigneur doit éviter de nager ou de demeurer sous ou devant le tremplin.
- La baignade est interdite dans les aires de plongeon, sauf à l'occasion des périodes réservées à cet effet.
- Il est interdit de se suspendre aux tremplins ou de s'y asseoir.
- Avant de plonger, tout baigneur doit s'assurer que le plongeur devant lui est arrivé à l'échelle.
- Après avoir plongé, tout baigneur doit se diriger vers l'échelle la plus proche.
- Il est interdit de plonger dans la partie peu profonde de la piscine, tel qu'indiqué sur les enseignes prévues à cet effet.
- À moins d'une permission spéciale accordée par le surveillant-sauveteur, les aires de plongeon sont réservées aux nageurs de plus de 46 pouces (116,8 cm) et à ceux qui sont aptes à nager une longueur complète de piscine sans l'aide de flotteurs.
- Il est interdit d'utiliser des flotteurs (bulles, gilet de sauvetage, etc.) sur le tremplin.
- Il est interdit de demeurer dans l'aire de plongeon dans le but d'y attraper un enfant.

Rules for the Dorval Aquatic and Sports Complex

Diving Area

- Diving must be done from the extremity of the board, straight ahead.
- Only one diver at a time is permitted on the diving board.
- Only one bounce is permitted on the diving board.
- All swimmers must avoid swimming or remaining under or in front of the diving board.
- Swimming is forbidden in the diving area, except during periods reserved for swimming.
- It is forbidden to hang from the diving board or to sit on it.
- Before diving, bathers must make sure that the diver ahead of them has reached the ladder.
- After diving, all swimmers must proceed to the nearest ladder.
- It is forbidden to dive into the shallow end of the pool as indicated on signs provided for this purpose.
- Unless a special permission was granted by the lifeguard/supervisor, the diving area is reserved for swimmers who measure more than 46 inches (116.8cm) and for those who are able to swim a complete pool length without the help of floaters.
- It is forbidden to use floaters (bubbles, safety jackets, etc.) on the diving board.
- It is forbidden to stay in the diving area for the purpose of catching a child.

